

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS BASTIAIS »

Séance du 06 avril 2023

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil d'Administration : 9
- En exercice : 9
- Présents à la séance : 6
- Qui ont pris part à la délibération : 6
 - POUR : 6
 - CONTRE : 0
 - ABSENTION : 0

Date de la convocation : 30/03/2023

L'an deux mille vingt-trois le 06 du mois d'avril, à **14 : 00 heures**, le Conseil d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS BASTIAIS », régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la mairie de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre Savelli, Président du Conseil d'Administration.

Le Président, après avoir ouvert la séance et fait procéder à l'appel, constate que le quorum est atteint :
6 conseillers présents : Pierre SAVELLI, Louis POZZO DI BORGO, Michel ROSSI, Paul TIERI, Philippe PERETTI, Jean ZUCCARELLI et 3 conseillers absents : Jean-Jacques PADOVANI, Gérard ROMITI, Jean-Charles LEONARDI.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'**élection d'un secrétaire** parmi les membres présents. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Monsieur Paul TIERI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n°220 du-06 04 2023

Domaine : Budget primitif 2023 – SPANC

Le Conseil d'Administration ;

Vu les dispositions des articles L. 2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;
Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Bastia en date du 15 Avril 2015 approuvant les statuts de la régie « les Eaux du Pays Bastiais » ;
Vu la délibération du 15 Octobre 2020 du conseil d'administration désignant le Président et les Vice-présidents de la régie Les Eaux du Pays Bastiais ;
Vu la délibération datée du 21 février 2023 relative au débat d'orientation budgétaire ;
Considérant le rapport relatif au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 21 février 2023 ;

Le Président ayant donné lecture du rapport n° 2

*Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et notification ou publication du
Le Président,*

Accusé de réception en préfecture 02B-812962611-20230407-2023-220-DE Date de télétransmission : 07/04/2023 Date de réception préfecture : 07/04/2023

Page 1 sur 2

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS
BASTIAIS »**

Séance du 06 avril 2023

Délibération n° 220 du 06 04 2023.

Domaine : Budget Primitif 2023- SPANC

Après en avoir délibéré, par 6 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

1/ Décide d'adopter le budget primitif assainissement 2023 de la régie, en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit et joint en annexe à la présente :

BUDGET ASSAINISSEMENT

	Dépenses totales	Recettes totales
Section Fonctionnement	50 000€	50 000€
Section investissement	0	0
TOTAL	50 000€	50 000€

2/ Dit que la présente délibération sera publiée en la forme accoutumée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

*Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et notification ou publication du
Le Président,*

Accusé de réception en préfecture
02B-812962611-20230407-2023-220-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023